

M. Winch: Non, monsieur le président. Sur quoi se fonde maintenant le taux de mortalité?

L'hon. M. Harris: Il ne nous reste pas de plan de la sorte. Nous l'avons abandonné.

M. Winch: Sur quoi se fonde-t-il?

L'hon. M. Harris: Il n'y en a pas.

M. Winch: Vous voulez dire que vous avez un programme d'assurance...

L'hon. M. Harris: Non. Nous n'en avons pas.

M. Winch: ...et qu'il ne se fonde pas sur le taux de mortalité?

L'hon. M. Harris: Non. Nous n'avons pas de programme d'assurance.

M. Winch: Vous n'avez pas de programme d'assurance?

L'hon. M. Harris: Non. Nous avons un programme de pension de retraite, mais nous n'avons pas de programme d'assurance.

M. Winch: Quel est le lien?

L'hon. M. Harris: La question que soulève mon honorable ami est précisément celle que je soulève moi-même, savoir par suite de ce rapport et d'autres renseignements on a étudié le plan et on l'a discontinué. Il n'est plus en vigueur pour les raisons citées et pour d'autres.

M. Winch: On m'a posé des questions à ce sujet. Où trouve-t-on ces renseignements? J'ignore la réponse. Quelle est-elle?

L'hon. M. Harris: Je ne sais comment exposer la chose plus clairement. Il n'existe plus de tel plan. Nous n'appliquons plus le programme d'assurance dont parle mon honorable ami et cela pour les raisons inscrites dans le rapport de l'Auditeur général.

M. Winch: Je suis peut-être stupide, mais je vais m'en assurer.

L'hon. M. Harris: Posons la chose autrement. Nous avons abrogé la loi dont a parlé mon honorable ami.

M. Winch: Comment êtes-vous protégé?

L'hon. M. Harris: Nous ne le sommes pas. Il n'y en a plus.

M. Winch: Elle est prévue par la loi de pension du service civil?

L'hon. M. Harris: Non. Nous n'émettons plus de polices d'assurance depuis que nous avons abrogé la loi au cours de la dernière session et l'avons remplacée par les prestations de décès.

(Le crédit est adopté.)

Application de diverses lois et frais de fonctions spéciales—

114. Application des lois de pension et de retraite, \$574,240.

M. Macdonnell: J'ai un point à soulever et il me semble qu'il se rattache au crédit n° 114. Il s'agit des Règlements concernant la pension du service civil. Je lis à la page 2483 de la *Gazette du Canada*, Partie II, numéro du 22 décembre 1954, le passage suivant:

Nonobstant toute disposition du présent article, un sous-chef peut mettre fin n'importe quand, sur avis d'au moins six mois, pour seule raison d'âge, à l'emploi d'un contributeur qui a atteint l'âge de soixante ans.

Cet article du Règlement me rend perplexe, car à prime abord il semble conférer un pouvoir extrêmement arbitraire. Ce qui m'intéresse tout particulièrement, ce sont les mots "un sous-chef peut mettre fin n'importe quand, pour seule raison d'âge". Le ministre nous dirait-il ce qu'il faut en penser.

M. Winch: Entre-temps, le ministre demanderait-il à son personnel de me faire tenir des explications au sujet de l'assurance du service civil, et singulièrement au sujet de ce que sont devenus les \$28,382,000?

L'hon. M. Harris: Mon personnel remettra des explications complètes à mon honorable ami.

M. Winch: Sans oublier ce que sont devenus les 28 millions?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Winch: Je ne veux pas retarder les délibérations, mais je tiens à ce renseignement.

L'hon. M. Harris: Pour ce qui est de la question qu'a posée le député de Greenwood, je dois dire qu'on reprend ici une disposition de l'ancienne loi, selon laquelle, à partir du moment où il atteint soixante ans, un fonctionnaire peut être invité par le sous-ministre intéressé à prendre sa retraite.

M. Macdonnell: Oui, mais seulement en raison de son âge. Point n'est besoin qu'il soit dans l'incapacité d'accomplir son travail, qu'il soit diminué de quelque façon? On ne veut certes pas dire qu'un sous-ministre peut congédier un fonctionnaire simplement parce qu'il a, mettons, soixante-deux ans.

L'hon. M. Harris: C'est bien cela, mais il va de soi qu'on n'agit pas de la sorte sans avoir de bons motifs de le faire dans l'intérêt du service public.

M. Macdonnell: Le ministre n'admet-il pas alors que, si ce sont les raisons invoquées...

M. Nicholson: Le député de Greenwood parlerait-il un peu plus haut. J'aimerais saisir ce qu'il dit.